

Communiqué de presse

Zurich, Genève, 20 septembre 2022

Finance durable : premiers succès et nouveaux participants pour l'initiative du secteur de la gestion de fortune

Dans le cadre de l'initiative sectorielle Finance durable lancée il y a un an dans le domaine de la gestion de fortune, un premier rapport sur les progrès réalisés a été publié. Les banques participantes ont remporté leurs premiers succès dans leur engagement contre le changement climatique. La mise en œuvre des douze priorités visant à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat a nettement progressé. De plus, l'initiative sectorielle lancée par l'ABG a obtenu un renfort de poids de la part des membres de l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS).

L'Association de Banques Suisses de Gestion (ABG) a lancé en septembre 2021 une initiative sectorielle avec la publication « La finance durable, une opportunité pour la gestion de fortune ». L'objectif de celle-ci est d'accompagner les investisseurs privés et institutionnels dans l'investissement durable et de contribuer à la transformation vers une économie plus durable. Les banques suisses de gestion de fortune ont défini ensemble des priorités qu'elles mettent depuis en œuvre, tout en les développant et en les réexaminant régulièrement. Désormais, les huit banques privées suisses de l'ABPS participent aussi à l'initiative. Avec 14 membres de l'ABG et LGT Bank, ce sont au total 23 établissements qui soutiennent l'initiative et représentent des actifs sous gestion d'une valeur totale de CHF 2 200 milliards.

« Nous sommes heureux de faire partie de cette initiative sectorielle. Elle est un complément utile et précieux aux initiatives de l'Association Suisse des Banquiers et du Secrétariat d'État aux questions financières internationales. Il est important que le plus grand nombre possible de banques de gestion de fortune de Suisse montrent l'exemple et contribuent à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à faire de la Suisse un des meilleurs centres de la finance durable », déclare Grégoire Bordier, président de l'ABPS.

Ce premier rapport analyse les progrès de l'implémentation mesurés au printemps 2022 auprès des banques de gestion de fortune qui participaient déjà à l'initiative en 2021. Celles-ci ont réalisé des progrès satisfaisants dans presque tous les domaines prioritaires, notamment en matière de conseil, de formation, de signature des « Principes pour l'investissement responsable » de l'ONU (UN PRI) et de publication conformément aux recommandations de la « Task Force on Climate-related Financial Disclosures » (TCFD). En revanche, la mise en œuvre des deux priorités liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessite encore un peu plus de temps, car ces mesures ont été renforcées et précisées. Par exemple, en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, l'objectif de réduction de 50% pour les activités propres et le nostro doit être atteint dès 2030 déjà.

« Nous sommes satisfaits des résultats obtenus. Notre initiative sectorielle Finance durable est en bonne voie pour tenir ses promesses. Le rapport souligne non seulement la volonté et l'engagement de tous les membres à se pencher sérieusement sur le thème de la durabilité, mais il met également en avant les premiers succès concrets. Pour nous, banques de gestion de fortune, c'est à la fois la

confirmation que nous apporterons notre contribution à la réalisation des objectifs climatiques et une grande source de motivation », déclare Philipp Rickenbacher, président de l'ABG.

Les 16 priorités initiales ont été légèrement ajustées et développées. Condensées et réduites au nombre de 12, elles sont divisées en quatre catégories et portent sur les éléments qui revêtent une importance particulière pour les banques de gestion de fortune :

Réduction des émissions de gaz à effet de serre : les banques affiliées prennent des mesures

- qui conduisent à une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris ;
- qui visent à limiter l'augmentation moyenne des températures mondiales à 1,5 °Celsius au maximum ;
- qui permettent à leur propre organisation d'atteindre l'objectif du zéro net d'ici 2050 ou avant.

Offre et conseil : les banques affiliées élargissent l'offre de solutions d'investissement durable et abordent proactivement les risques et les opportunités des investissements durables avec leur clientèle.

Formation : les membres de l'ABG et de l'ABPS forment l'ensemble du personnel en contact avec la clientèle afin qu'il puisse conseiller de manière fondée cette dernière sur les opportunités et les risques des investissements durables.

Publication : les banques affiliées soutiennent les normes internationales telles que le plan d'action de l'UE pour financer la croissance durable ainsi que les principales initiatives et les principes directeurs du secteur. Elles veillent notamment à ce que les mesures prises pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat soient rendues publiques.

L'initiative sectorielle Finance durable a défini dès le départ trois prémisses :

1. Les banques de gestion de fortune ne sont pas en mesure, à elles seules, de résoudre le problème du changement climatique. Cet objectif nécessite un effort commun de l'ensemble de l'économie et de la société. Les banques de gestion de fortune souhaitent néanmoins apporter leur contribution et mesurer ainsi que rendre visibles leurs progrès en la matière.
2. Compte tenu de l'évolution constante de la réglementation et des méthodes de calcul (taxonomie) ainsi que des nouvelles découvertes scientifiques, les priorités définies sont régulièrement revues et développées.
3. L'initiative sectorielle de l'ABG et de l'ABPS est une plateforme ouverte à d'autres gérants de fortune, banques et établissements financiers qui ont la volonté de porter et de mettre en œuvre l'initiative sectorielle.

Pour toute question :

Pascal Gentinetta, directeur exécutif de l'ABG, pascal.gentinetta@juliusbaer.com, +41 79 202 48 65
Jan Langlo, directeur de l'ABPS, langlo@abps.ch, +41 22 807 08 00